

Document à n'utiliser que pour une demande pour 2011/12.  
Pour une demande pour 2012/13 merci d'attendre la version  
mise à jour qui sera en ligne fin janvier / début février 2012.

## Fondation Saint Guillaume

1 bis quai Saint-Thomas



Foyer quai St Thomas  
Annexe de la Paroisse st Thomas  
Villa Wilhelmitana

BP 80022  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. (0)3 88 25 90 26  
resp.gestion@lestift.org



Foyer avenue de la Forêt Noire

Strasbourg, le 06 décembre 2011

Voici le dossier d'inscription pour une chambre dans un des foyers de la Fondation Saint Guillaume pour l'année universitaire 2011/2012.

La Fondation Saint Guillaume regroupe deux principaux foyers à Strasbourg :

- Le Sept, 26 chambres et studios situés 7 avenue de la Forêt Noire
- Le Stift comprend trois lieux de résidence à savoir :
  - Le Stift 1b quai St Thomas, 88 chambres,
  - Le Stift Annexe de la paroisse St Thomas, 7 chambres situées 11 rue Martin Luther
  - Le Stift Villa Wilhelmitana, 14 chambres situées 4 rue des Hanneçons

L'Aumônerie Universitaire Protestante (AUP) assure l'activité d'animation et d'aumônerie ainsi que l'accompagnement pastoral pour les foyers de la Fondation St Guillaume. La rentrée de septembre 2011 a vu la prise de fonction d'une nouvelle équipe d'aumôniers, Bettina COTTIN et Matthias DIETSCH.

Nos foyers accueillent des étudiant(e)s majeur(e)s (avant le 31/12/2011) prêts à s'engager dans un projet de vie communautaire (cf. pages 5 et 6). Ils résident en chambre individuelle et versent mensuellement un loyer qui varie en fonction du type de chambre selon le barème que vous trouverez ci-après. Le cas échéant, vous pourrez bénéficier d'une bourse d'études du Chapitre de Saint-Thomas ([www.fondation-saint-thomas.fr](http://www.fondation-saint-thomas.fr))

Ayant pris connaissance de ces données, veuillez nous retourner le plus rapidement possible la demande d'inscription soigneusement remplie, en y joignant toutes les pièces nécessaires, aucun dossier incomplet ne sera traité.

Martin HALLER-DUDICK  
responsable de gestion  
33/ (0)3 88 25 90 26  
[resp.gestion@lestift.org](mailto:resp.gestion@lestift.org)

## LES CHAMBRES

Les 135 chambres présentent des différences de surface, d'exposition, et d'équipements sanitaires. Faites votre choix en fonction de vos besoins et de vos possibilités, et indiquez-le sur le formulaire d'inscription. Il vous sera donné satisfaction dans la mesure de nos disponibilités.

Le Stift quai St Thomas : Tous les loyers sont dus du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 30 juin 2012.  
(Possibilité de bénéficier d'aide aux études du Chapitre de Saint Thomas, cf. page 3)

Catégories	Taille	Sanitaires	Nombre	Prix mensuel
A	Petite	Lavabo	22	332 €
B	Moyenne	Lavabo	44	353 €
C	Grande	Lavabo	14	391 €
D	Petite	Lavabo+douche+WC	1	419 €
E	Moyenne	Lavabo+douche+WC	2	451 €
F	Grande	Lavabo+douche+WC	5	466 €

Le Stift annexe de la Paroisse St Thomas : tous les loyers sont dus du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012. (Possibilité de bénéficier de l'aide aux études du Chapitre de Saint Thomas, cf. page 3)

Catégories	Numéros de chambre	Sanitaires	Prix mensuel
F	P201	Lavabo	466 €
F	P202	Lavabo+douche+WC	466€
G	P304	Lavabo	419 €
H	P301-P302-P303-P305	Lavabo	438 €

Le Stift Villa Wilhelmitana : tous les loyers sont dus du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012.  
(Possibilité de bénéficier de l'aide aux études du Chapitre de Saint Thomas, cf. page 3)

Catégories	Taille	Les chambres sont toutes équipées de lavabo + douche + WC	Prix mensuel
I	Petite	W2 au RdC	469 €
J		W6 au 1 <sup>er</sup> étage - W12 au 2 <sup>ème</sup> étage	479 €
K		W4 au RdC	491 €
L	Moyenne	W3 au RdC - W8 au 1 <sup>er</sup> étage	501 €
M		W9 - W10 et W11 au 2 <sup>ème</sup> étage	511 €
N	Grande	W1 au RdC - W7 au 1 <sup>er</sup> étage	521 €
P		W5 au 1 <sup>er</sup> étage	531 €
Q	2 pièces	W14 au 3 <sup>ème</sup> étage	543 €
R	3 pièces	W13 au 3 <sup>ème</sup> étage	588 €

Le Sept : tous les loyers sont dus du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 30 juin 2012 à l'exception de la catégorie « AB ». les loyers des studios (catégorie « AB ») sont du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 mai 2012.  
(Pas de possibilité d'aide aux études du Chapitre de Saint Thomas pour les chambres du Sept, cf. page 3)

Catégories	Numéros de chambre	Sanitaires	Prix mensuel
S	R3-T31	Lavabo	222 €
T	T21	Lavabo	232 €
U	T22-T23-T24-T32	Lavabo	261€
V	T28	Lavabo	274 €
W	T27	Lavabo	295 €
X	R4	Lavabo	316 €
Y	T25-T26	Lavabo	337 €
Z	T29	Lavabo+douche+WC communs avec T29bis	367 €
AA	T29 bis	Lavabo+douche+WC communs avec T29	428 €
AB	Studio 1-2-3-4-5-6-11-12-13-14-15-16	Salle de bain	416 €

## IMPORTANT : Allocations Logement

Les étudiants français et étrangers, dont les parents ne touchent plus d'allocations familiales, et qui eux-mêmes n'ont pas de revenus importants, peuvent obtenir une Allocation de Logement à caractère Social (ALS) pour toutes les catégories de chambres à l'exception de la catégorie AB qui sont des studios conventionnés APL (Allocation personnalisée au logement)

Les formulaires de demande à remplir à la rentrée sont disponibles sur le site de la Caisse d'allocations familiales : [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

### Aide aux études du Chapitre de Saint-Thomas

pour les chambres du Stift et de ses annexes uniquement ; les chambres du Sept pourraient bénéficier de cette aide au terme de l'ensemble des travaux.



Le Chapitre de Saint-Thomas, dans les limites de son budget, accorde (selon les revenus de la famille) une aide aux résidents, du Stift et de ses annexes, qui en font la demande.

Pour les étudiants dont la famille déclare ses revenus en France : l'aide est fonction du quotient familial (notion définie dans le droit fiscal) : le Q.F. s'obtient en divisant le revenu annuel imposable (R.) par le nombre de parts (N.).

Pour les étudiants dont la famille déclare ses revenus à l'étranger : l'aide sera déterminée au vu de leur dernier avis d'imposition auquel ils adosseront une déclaration sur l'honneur.

Les étudiants dont les ressources se situent dans les catégories 2 à 5 et qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux durant les week-ends (éloignement, raisons familiales, etc.) pourront toucher l'aide de l'échelon supérieur à celui déterminé par le tableau ci-dessous.

Voici le barème pour l'année 2011/2012.

Catégories de ressources	Votre quotient familial (Q.F.) annuel est	Aide mensuelle Prévisionnelle (1)
6	inférieur à 5508 €	164 €
5	de 5509 € à 6870 €	137 €
4	de 6871 € à 8472 €	101 €
3	de 8473 € à 10279 €	75 €
2	de 10280 € à 12973 €	42 €
1	supérieur à 12974 €	0 €

(1) A noter également : au cas où le total des aides dépasserait les prévisions budgétaires, nous serions amenés à revoir le barème ci dessus.

## Indications complémentaires

1- Les loyers versés mensuellement couvrent non seulement la location de la chambre, mais également tous les services propres aux foyers (salle informatique et connexion internet, ménage, salle TV, de travail, chapelle, certaines animations...).

NB : Pour les chambres de la catégorie AB (studios du Sept) le locataire prend en charge les frais d'électricité (abonnement électricité de Strasbourg (EDF))

En venant résider dans une chambre de la Fondation Saint Guillaume, les étudiants s'engagent à rester :

- au Stift (quai St Thomas) : du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 30 juin 2012 et à verser les montants dus pour toute cette période.
- à l'annexe de la Paroisse St Thomas : du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012 et à verser les montants dus pour toute cette période.
- à la Villa Wilhelmitana : du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012 et à verser les montants dus pour toute cette période.
- au Sept (7 avenue de la Forêt Noire) :
  - pour les catégories S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA : du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 30 juin 2012 et à verser les montants dus pour toute cette période.
  - pour la catégorie AB : du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 mai 2012 et à verser les montants dus pour toute cette période.

La durée du séjour pourra éventuellement être aménagée pour les étudiants Erasmus, cet aménagement doit cependant faire l'objet d'une demande écrite à joindre au dossier d'inscription.

2- Le week-end de rentrée, auquel nous demandons à tous les Etudiants (des quatre lieux de résidence) de participer, est un moment idéal pour :

- faire connaissance
- accueillir et être accueilli
- préparer les activités de l'année en cours

Il aura lieu les 17 et 18 septembre 2011 et la présence de chacun y est impérative.

3- Ce point ne concerne que les étudiants du Stift et de ses annexes

À propos des 15 repas par mois à prendre au Restaurant universitaire du Stift :

Il est important que les Stiftiens (des trois lieux de résidence) participent concrètement au maintien du caractère spécifique de notre Restaurant Universitaire. Il doit rester un lieu de vie, de convivialité, voire de témoignage.

Une baisse de fréquentation sensible poserait un problème d'équilibre financier. C'est pourquoi les Stiftiens s'engagent à y prendre au moins 15 repas par mois au RU du Stift. Chaque Stiftien verse lors de son inscription la somme de 45 € (15 repas à 3,00€). Si les 15 repas ne sont pas pris en 1 mois, nous déduisons de cette somme le nombre de repas manquants au tarif CROUS. Les absences pour vacances ou stages seront naturellement prises en compte. Le reliquat de cette somme sera reversé au Stiftien après son départ.

4- **IMPORTANT** : Chaque étudiant doit impérativement souscrire une assurance couvrant les risques locatifs et la responsabilité civile et fournir (en même temps qu'il règle les frais d'inscription) une attestation. Ceux qui le souhaitent pourront souscrire un contrat proposé par notre assureur. Le détail de ce contrat sera, le cas échéant, joint au courrier d'acceptation.

5- Lorsque vous aurez reçu notre accord de principe, pour confirmer et garantir votre réservation, il vous faudra nous faire parvenir le règlement des frais d'inscription soit par chèque (à l'ordre de la « Fondation Saint-Thomas ») soit par virement (Attention, les éventuels frais bancaires resteront à votre charge).

Détails des frais d'inscription et de garantie de réservation	Au Stift ou ses annexes	Au Foyer le Sept
Dépôt de garantie équivalent au prix mensuel de la chambre, remboursable après état des lieux, en fin de séjour	Pour une ch. type A : 332€	Pour une ch. type S : 222€
Participation au frais du weekend de rentrée	40€	40€
Avance sur repas	45€	/
<b>TOTAL à verser</b>	<b>417€</b>	<b>262€</b>

# le Stift

**FOYER  
RESTAURANT  
UNIVERSITAIRE  
MEDIATHEQUE  
PROTESTANTS**

# le Sept

**FOYER  
PROTESTANT**

## Le Stift,

de son ancien nom « Collège Saint Guillaume » (en latin : Collegium Wilhelmitanum). En 1544 Gaspard HEDION fonde le Collegium Wilhelmitanum et rédige la première charte d'un "Collegium Pauperum", collège des pauvres, qui a vocation de venir en aide aux étudiants nécessiteux se destinant au métier de pasteur ou d'instituteur. L'ancien couvent des Wilhelmites, à côté de l'actuelle église St-Guillaume, accueille ce premier foyer. En 1660 il est transféré dans la maison plus adaptée des Dominicains. Chassé de là par la destruction due à un énorme incendie, il



s'installe deux siècles plus tard quai St-Thomas.

Une plaque fût posée, en témoignage de ces faits, pour le trois cent cinquantième anniversaire en l'an 1894:

***Que celui qui a été béni bénisse, sanctifie, serve.***

(Traduction de l'inscription latine dans le hall d'entrée du foyer)

## La vocation de nos foyers

Protestant de par leurs origines et leurs liens avec les Eglises de la région, ils accueillent et logent des étudiants et étudiantes d'origines, de nationalités et d'études très diverses, qui souhaitent disposer d'une chambre dans un contexte communautaire. Ils se doivent, pour rester fidèle à leurs vocations d'origine, d'accueillir dans la mesure de ses possibilités des étudiants issus de familles modestes.

Ils veulent permettre aux étudiants qu'ils reçoivent :

1. De mener une vie de travail studieuse et sérieuse, permettant des études dans les meilleures conditions.
2. De développer leur vie personnelle selon leurs aspirations individuelles, mais dans la perspective de la foi des Eglises issues de la Réforme.
3. De réaliser une vie communautaire qui tout en respectant la liberté de chacun, fasse du Stift et du Sept des lieux d'échanges, de dialogues et d'engagements au service des autres dans l'esprit de l'Evangile.



## Le Sept

A l'origine ce foyer s'appelait le « Foyer du Docteur Huter », du nom du généreux donateur qui, de son vivant, a légué le bâtiment qui lui appartenait pour y créer «un foyer d'œuvres sociales et d'éducation pour jeunesse» ou permettant «de venir en aide à des personnes âgées ou nécessiteuses».

Le donateur avait donc largement ouvert les possibilités d'action future. L'association a été fondée en mars 1936. Un internat abritant des élèves du Gymnase Jean Sturm fut installé dans la maison. C'est après la seconde guerre mondiale que l'aumônerie universitaire protestante put se développer dans cette maison idéalement située, non loin du Palais Universitaire.

Au début, on y trouvait un secrétariat, le logement de l'aumônier, quelques chambres d'étudiants et même un couple de concierges. En juillet 2009, l'ensemble immobilier du 7 Avenue de la Forêt Noire a été cédé à la Fondation St-Guillaume, pour le montant d'un euro symbolique, à charge pour celle-ci d'entreprendre tous travaux de remise aux normes et de poursuivre l'activité d'hébergement étudiant dans l'esprit qui avait prévalu jusque-là. Et le premier coup de pioche est prévu en juin 2011 !

Fondation St Guillaume : 1 bis quai St Thomas – BP 80022 –67081 Strasbourg CEDEX

Responsable de gestion : Martin Haller-Dudick

Tél. : 03.88.25.90.26, Fax : 03 88 25 90 99

Courriel : resp.gestion@lestift.org

Le Stift : 1 bis quai St Thomas – BP 80022 –67081 Strasbourg CEDEX

Contact : Martin Haller-Dudick

Le Sept : 7 Avenue de la Forêt Noire – 67000 Strasbourg

Contact : Céline Rohfritsch (secrétaire)

Tél. : 03 88 61 07 23, Fax : 03 88 61 97 48

Courriel : aup-strasbourg2@wanadoo.fr

## Le Sept et le Stift offrent à ses résidents ...

- un certain confort dans des environnements historiques ;
- une connexion internet pour chacun, une salle informatique et au Stift une importante Médiathèque avec une vaste bibliothèque théologique et catéchétique, une salle de travail et une documentation multimédia ;
- des cultes réguliers, des célébrations eucharistiques, des partages, l'accompagnement des pasteurs;
- des lieux pour se rencontrer, lire, faire du sport...
- un certain nombre d'activités : chorale, ateliers (de réflexion ou sportifs), des projets élaborés en commun (voyages) ;
- des manifestations communautaires (assemblées générales, sorties) musicales, culturelles et sportives, etc.
- des rencontres (œcuméniques, entre institutions semblables à l'extérieur);
- une collaboration permanente avec l'Aumônerie Universitaire Protestante.

### Les Aumôniers de l'AUP :

- Pasteure Bettina Cottin  
bettina.cottin@aup-strasbourg.fr
- Pasteur Matthias Dietsch  
matthias.dietsch@lestift.org



### ... pour mener à bien ses projets:

L'AUP assure l'activité d'animation et d'aumônerie ainsi que l'accompagnement pastoral pour le Sept, le Stift et les annexes - et pour tous les autres étudiants.

Les Aumôniers, pasteurs, s'occupent de l'animation, de l'aumônerie ainsi que de l'accompagnement pastoral et spirituel des étudiants. Ils forment l'équipe d'aumôniers de l'AUP.

Le Responsable de gestion, s'occupe de l'organisation matérielle de l'ensemble de la maison, foyer, annexes et restaurants. Il est en outre chargé d'animer l'équipe du personnel.

Les Conseils de Maison, élus par l'assemblée des résidents se réunissent régulièrement et participent à l'animation de la vie de la maison. Un membre de chaque conseil participe aux réunions de l'Éphorat.

L'Éphorat assure l'interface entre le Chapitre de Saint Thomas (gestionnaire) et le comité de l'AUP (animateur de l'aumônerie). Il prononce l'admission des candidats dans les foyers après avis des aumôniers, du responsable de gestion et des étudiants.

## Le restaurant universitaire

Le Stift c'est aussi un restaurant universitaire qui a pour objectifs :

- d'offrir des repas de qualité aux étudiants strasbourgeois au prix des autres restaurants universitaires.
- de permettre un brassage de la population étudiante, au moyen de rencontres, de débats, de discussions à table (pas de self individuel), etc.
- d'être un témoignage de l'évangile dans le milieu étudiantin.

Le restaurant universitaire du Stift est agréé par le CROUS.

Tout étudiant qui demande son admission au Stift ou au Sept, doit avoir pris connaissance du caractère spécifique des maisons.

Il s'engage à le respecter.

Tout étudiant qui ne respecterait pas ces principes s'exclurait de lui-même de la vie de nos foyers et ne pourrait continuer à y résider.

Cadre réservé à la Fondation St Guillaume

Dos.cplt  r oui

Recom.  r oui

A.imp.  r oui  r S.obj

f.dos.  r oui

Let. enga.  r oui

Photo

# Fondation Saint Guillaume

## Demande d'inscription 2011 / 2012



**FOYER  
RESTAURANT  
UNIVERSITAIRE  
MEDIATHEQUE  
PROTESTANTS**

1 bis quai Saint-Thomas  
BP 80022  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. (0)3 88 25 90 26  
resp.gestion@lestift.org



**FOYER  
PROTESTANT**

Foyer quai St Thomas  
Annexe de la Paroisse St Thomas  
Villa Wilhelmitana

Foyer avenue de la Forêt Noire

### Ø Renseignements personnels

Nom ..... Prénom .....

Date et lieu de naissance ..... à .....

Adresse + .....

Tél. ( ..... Courriel @

Tél. mobile ..... Nationalité .....

Adresse familiale + (si différente de l'adresse personnelle) .....

Père

Mère

Tél. ( .....)

Courriel @

Profession .....

Avez-vous des frères et sœur ? .....

De quel âge ?

Faisant leurs études à Strasbourg ? .....

### Ø Lieu d'hébergement et type de chambre désiré (compléter, ou cocher les cases, plusieurs choix possibles)

Lieu d'hébergement <input type="checkbox"/> peu importe	<input type="checkbox"/> Le Stift quai St Thomas <input type="checkbox"/> Le Stift annexe de la Paroisse St Thomas <input type="checkbox"/> Le Stift Villa Wilhelmitana	<input type="checkbox"/> Le Sept
Type de chambre <input type="checkbox"/> peu importe	1 <sup>er</sup> choix : ..... 2 <sup>er</sup> choix : ..... 3 <sup>er</sup> choix : .....	1 <sup>er</sup> choix : ..... 2 <sup>er</sup> choix : ..... 3 <sup>er</sup> choix : .....
Pour le Stift uniquement (cf. page 3)		
Sollicitez-vous une aide du Chapitre de ST Thomas <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Aurez-vous la possibilité de rentrer chez vous durant les week-ends ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

Vous êtes ou vous serez boursiers. Dans ce cas, indiquez le nom et l'adresse de l'organisme donateur : .....

Montant annuel de la bourse (pour les étrangers : montant mensuel) .....

S'il reste une condition à votre venue, indiquez laquelle : .....

Comment avez-vous eu connaissance du Stift et/ou du Sept ?.....  
.....  
.....

Comment avez-vous eu connaissance de l'Aumônerie universitaire Protestante (AUP) .....  
.....  
.....

Ce que j'attends de la vie au Stift et/ou du Sept .....  
.....  
.....

ØEtudes

Études (ou activités) antérieures - Diplômes obtenus.....  
.....

Etudes à la rentrée 2011 – établissement, niveau .....  
.....

Projets à moyens et long termes .....  
.....

ØConfession, engagements, intérêts & compétences

Appartenance confessionnelle ou religieuse .....

Expérience d'engagement : mouvement de jeunesse : .....  
.....

Paroisse, association .....  
.....

Autre expérience de vie de groupe .....  
.....

Vos centres d'intérêts vont plutôt vers (cocher les cases, plusieurs choix possibles)

philosophie     théologie     Bible     religions     économie     environnement     politique  
 médecine     culture     questions de société     autres : .....

Compétences que vous pourriez mettre au service de la vie collective du foyer et de l'aumônerie :

Groupes d'expression :  théâtre     musique     chant choral     danse     arts graphiques     photo

Animation :  week-ends     camps     voyages     lecture biblique     sports

Autres suggestions : .....  
.....

ØLa vie dans les foyers

La vie communautaire dans les foyers comprend notamment :

- le week-end de rentrée obligatoire, le 17-18 septembre 2011.
- Chaque semaine : un repas communautaire au Stift et un au Sept suivi d'un temps de méditation.
- Participation aux diverses activités de L'AUP (conférences, week-ends, rencontres...)
- les activités organisées par les étudiants à partir des propositions des uns et des autres.

ØCette proposition est-elle compatible avec vos engagements, souhaits et intérêts ?  oui     non

Quels points vous posent problèmes : .....  
.....

Précisez les raisons de vos difficultés :.....  
.....

Autres remarques que vous voudriez faire : .....  
.....

Ø Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) : .....

- déclare sincères les renseignements portés aux pages 7 à 9 de la présente ;
- adhère aux objectifs des foyers de la Fondation St Guillaume et de l'Aumônerie Universitaire Protestante (cf. pages 5 et 6) ;
- demande à être admis(e) au rang des résidents du Stift ou du Sept pour le logement durant la prochaine année universitaire (cf. dates page 4).
- Demande, en cas d'admission au Stift ou au Sept, à devenir membre de l'association de l'Aumônerie Universitaire Protestante,
- m'engage, en cas d'admission au Stift, à prendre au moins 15 repas par mois au restaurant universitaire du Stift – cet engagement ne concerne que les demandes de logement au Stift et dans ses annexes.

Fait à ..... le .....  
Signature

Toutes les demandes d'inscription (y compris celles pour une chambre au Sept) sont à retourner à l'adresse suivante :

Fondation St Guillaume  
1 bis quai St Thomas  
BP 80022  
67081 Strasbourg Cedex

Pièces à joindre :

- Pour tous les étudiants :
  - Ø Une recommandation de votre pasteur, prêtre ou d'un responsable religieux.
  - Ø Une photo d'identité récente à coller sur la page 7.
  - Ø Un chèque d'un montant de 30 € à l'ordre de la « Fondation Saint-Thomas », non remboursable, pour frais de dossier.
- Pour les étudiants qui sollicitent une aide du Chapitre de Saint Thomas :  
Pièces complémentaires pour les étudiants qui font une demande au Stift ou dans ses annexes et qui sollicitent une aide du Chapitre de Saint Thomas qui sera déduite du montant du loyer :
  - o si les parents déclarent leurs revenus en France  
JOINDRE A TOUTE DEMANDE :
    - Ø Une photocopie du dernier avis d'imposition de vos deux parents.
    - Ø Le cas échéant, une déclaration faisant part de votre situation particulière, si vous estimez qu'elle doit être prise en compte pour la détermination de vos ressources.
  - o si les parents déclarent leurs revenus à l'étranger  
JOINDRE A TOUTE DEMANDE :
    - Ø Une recommandation du chef d'établissement scolaire ou universitaire que vous fréquentez actuellement.
    - Ø Une déclaration sur l'honneur, indiquant le montant détaillé de vos ressources mensuelles ainsi que tous les éléments qui permettent d'apprécier votre situation matérielle (si vous sollicitez l'aide du Chapitre de Saint-Thomas).
    - Ø Une photocopie du dernier avis d'imposition de vos deux parents.